

Rapport annuel 2015

Au fil du temps, grandir avec le tri et faire grandir le tri.



Fostplus 

Ensemble > Triens bien > Recyclons mieux

En savoir plus ?
Rendez-vous sur www.fostplus.be

Dans ce rapport annuel, Fost Plus se limite à fournir quelques chiffres essentiels. Pour plus de détails, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site Internet.

Rapport annuel 2015

Table des matières

- 4 | Avant-propos**
Prête pour le futur
- 6 | Chiffres clés 2015**
Collecte et recyclage
- 8 | Chiffres clés 2015**
Coûts et recettes
- 10 | Ensemble pour plus de propreté publique**
Les pouvoirs publics et les entreprises intensifient leurs efforts
- 12 | La collecte du futur**
Recycler plus, mais sans sacrifier la qualité
- 14 | Le tri hors du domicile**
Adapté aux besoins du consommateur nomade
- 16 | Durabilité tout au long de la chaîne**
Augmenter le potentiel de recyclage des emballages
- 18 | L'Europe fait le choix de l'économie circulaire**
Un levier pour une économie plus forte et plus durable
- 20 | Chiffres financiers**
- 22 | Organes statutaires**

Prête pour le futur

Cher lecteur,

2015 fut sans conteste une année importante pour Fost Plus. À bien des égards, nous avons établi les fondements de l'avenir, non seulement pour notre organisation, mais aussi pour une gestion plus durable des emballages et des déchets d'emballages.

La lutte contre les déchets sauvages est également restée une priorité en 2015. A cet égard, Fost Plus a développé un plan de lutte ambitieux, qui repose notamment sur un partenariat étroit entre les pouvoirs publics et les entreprises. La mise en œuvre de ce plan doit mener à un changement de comportement durable du citoyen, ainsi qu'à une amélioration sensible de la propreté publique en Belgique. Les entreprises ne désirent pas voir plus longtemps leurs produits joncher sur la voie publique. Fost Plus et ses entreprises affiliées tendent la main aux autorités et y consacreront dans les années à venir des millions d'euros.

Être prêt pour le futur commence par disposer soi-même d'une vision claire. En 2015, nous avons défini notre mission en concertation avec notre Conseil d'administration : « Ensemble, faisons d'une gestion efficace des emballages, une gestion durable des matériaux ». Il s'agit d'une transition qui est parfaitement en phase avec l'économie circulaire que l'Europe appelle de ses vœux.

Dans un même temps, nous avons augmenté la flexibilité de notre structure organisationnelle, qui doit mettre en pratique notre mission. Dans le monde en constante évolution dans lequel nous vivons et travaillons aujourd'hui, nous devons être capables d'anticiper rapidement les nouvelles évolutions.

Un certain nombre de ces projets d'innovants commencent déjà à porter leurs fruits. Ainsi, un projet test a été lancé début 2016



En 2015, nous avons posé les bases pour plus de propreté et une gestion encore plus durable des déchets d'emballages dans notre pays.

dans six communes belges dans lesquelles nous testons de nouveaux scénarios de collecte pour les PMC. Les résultats du projet test seront déterminants pour le futur de la collecte des déchets d'emballages dans notre pays.

Nous sommes convaincus que le lancement de ces projets est essentiel, pour l'avenir de notre organisation, tout comme pour la poursuite d'une gestion durable et pérenne des déchets d'emballages dans notre pays.

Nous espérons que nous pourrons aussi continuer à compter sur votre collaboration au projet sociétal et collectif !

William Vermeir
Administrateur Délégué

Pierre Van Hentenrijk
Président



Chiffres clés 2015 – Collecte et recyclage

En 2015, nous avons recyclé 86,3 % des emballages ménagers que nos membres ont mis sur le marché. 89,1 % ont été valorisés.

Résultats de collecte et de recyclage

En 2015, nous avons observé une nouvelle baisse de la quantité de papier-carton que nous collectons et recyclons. Plusieurs tendances sont à la base de ce recul. Ainsi, la vente des journaux et des magazines continue à baisser en raison de la numérisation des médias. À cela s'ajoute le phénomène des collectes parallèles du papier-carton.

La diminution des quantités collectées a un impact important sur les chiffres du recyclage de Fost Plus. La clé de répartition des emballages / non emballages dans notre agré-

ment part en effet encore du principe - que 25 % des papiers-cartons qui sont collectés peuvent être considérés comme des emballages. Au vu de la baisse continue du nombre de journaux et de magazines sur le marché, ce pourcentage est en réalité plus élevé. La Commission interrégionale de l'emballage réalise à présent une étude en vue de connaître ce pourcentage réel et de parvenir à une nouvelle clé de répartition.

Résultats de recyclage et de valorisation (tonnes)

Matériaux	Tonnage Recyclé	Marché estimé		Adhérents Fost Plus	
		Tonnage Marché	% Marché ⁽¹⁾	Tonnage Adhérents	% Adhérents
Papier-Carton	180 495	216 441	83,4%	191 711	94,1%
Papier-carton	163 807	197 551	82,9%	173 186	94,6%
Cartons à boisson	16 688	18 890	88,3%	18 524	90,1%
Verre	343 589	326 052	105,4%	307 230	111,8% ⁽²⁾
Plastiques	81 344 ⁽³⁾	230 021	35,4%	211 807	38,4%
Bouteilles et flacons	65 931	88 761	74,3%	85 897	76,8%
Métaux	77 057 ^{(3) (4)}	78 790	97,8%	75 172	102,5% ⁽²⁾
Autres	32 ⁽³⁾	5 129	0,6%	4 610	0,7%
Total Recyclage	682 516	856 433	79,7%	790 529	86,3%
Résidu PMC (récupération d'énergie)	21 617				2,7%
Total Valorisation	704 134				89,1%

(1) Le pourcentage par rapport au marché est indiqué ici à titre informatif. Le marché total des emballages ménagers est une estimation.

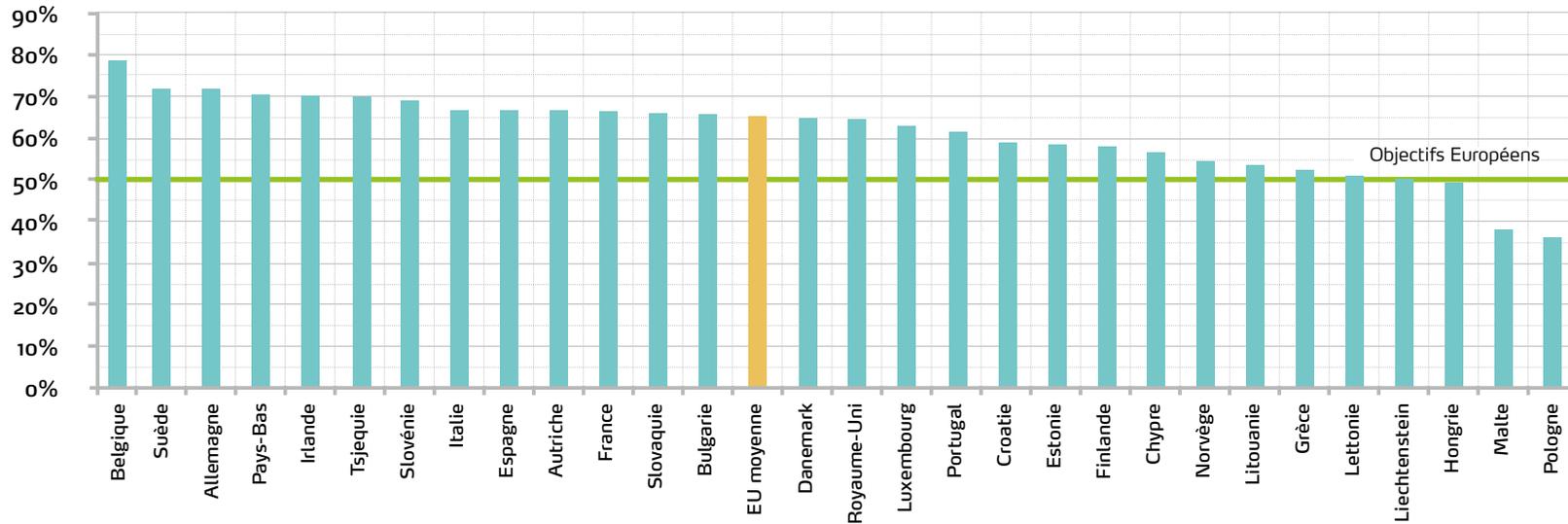
(2) Le pourcentage de recyclage est plus élevé que 100 %. Ce phénomène est principalement dû au fait que tous les responsables d'emballages belges n'adhèrent pas à Fost Plus. Pour le verre, il y a également l'impact des importations parallèles estimées à 30 KT.

(3) Y compris les matières recyclées hors scénario de base, majoritairement du polyéthylène, du polypropylène et du polystyrène (cfr. Article 8 de l'agrément).

(4) Y compris les emballages métalliques issus des incinérateurs de déchets ménagers et des centres de mûrissement de leurs cendres (32.932 T).

Chef de file en Europe

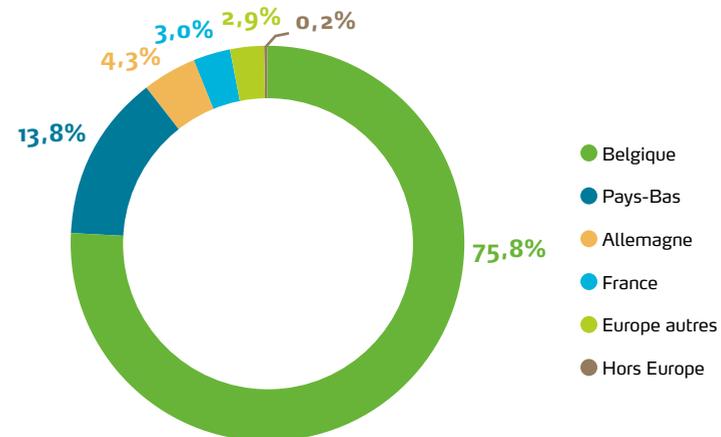
Les chiffres les plus récents d'Eurostat – pour l'année 2013 – indiquent clairement que la Belgique laisse encore le reste de l'Europe derrière elle en matière de recyclage des déchets d'emballages. Les chiffres concernent l'ensemble des emballages ménagers et industriels.



Un recyclage de proximité

Fost Plus veille à mettre en place un recyclage de proximité des matériaux collectés. Nous limitons ainsi l'impact environnemental du transport et de la logistique du traitement au strict minimum. Cela simplifie en outre le contrôle du recyclage des matériaux.

Concrètement, plus de 99 % des emballages ménagers collectés en 2015 ont été transformés en matières premières recyclées, en Belgique ou ailleurs en Europe, prêtes à devenir de nouveaux produits. 75,8 % des emballages collectés ont été traités en Belgique même, 21 % dans les pays voisins (Pays-Bas, Allemagne et France) et 2,9 % dans le reste de l'Europe. Seule une partie très restreinte (0,2 %) a été traitée en dehors de l'Europe.



Les pays ou les emballages ménagers sont recyclés.

Chiffres clés 2015 – Coûts et recettes

Le modèle financier de Fost Plus est simple et transparent. Les recettes issues de la vente des matériaux collectés, combinées aux contributions des membres, doivent couvrir les coûts de la collecte et du tri.

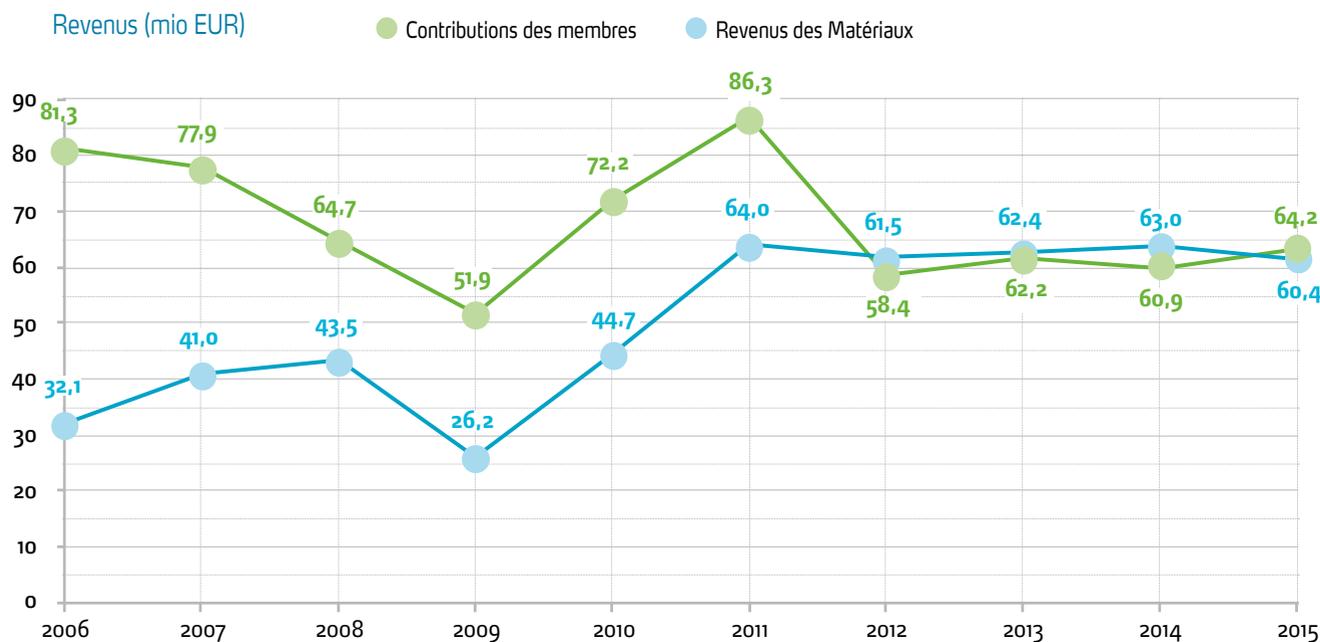
Évolution des recettes des matériaux et des contributions des membres

Alors que la proportion entre les recettes des matériaux et les contributions des membres est restée relativement stable ces dernières années, nous avons observé un revirement clair en 2015. Les recettes issues des matériaux ont baissé de 4%, pour atteindre 60,4 millions d'euros, tandis que la contribution des membres a augmenté de 5 %, à 64,2 millions d'euros.

La baisse des recettes des matériaux est la conséquence de la forte diminution des prix

du marché pour l'acier et les PET, surtout pendant la seconde moitié de 2015. La baisse de la demande a fait glisser les prix de la ferraille d'acier jusqu'au niveau de prix en vigueur à l'époque de la crise économique de 2009. Les prix du pétrole bas exercent à nouveau une pression baissière sur les prix des matières premières primaires PET, ce qui influe négativement sur la valeur des PET recyclés.

Nous observons, en revanche, la tendance inverse au niveau des contributions de nos membres. Les tarifs Point Vert ont augmenté pour de nombreux matériaux, ce qui a également entraîné une hausse significative de la contribution totale des membres.



En 2015, nous avons observé une baisse des recettes issues des matériaux et une hausse des contributions des membres.

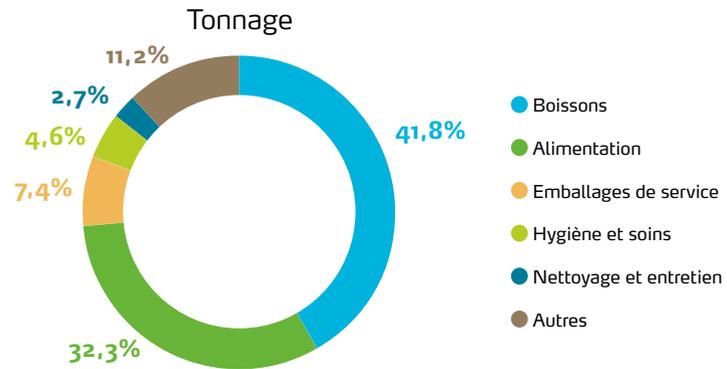
Nombre de membres, tonnages et contributions

Au 31 décembre 2015, Fost Plus comptait 5 017 membres. Au cours de l'année, 192 nouvelles entreprises se sont affiliées à Fost Plus. Les entreprises qui ont résilié leur affiliation en 2015 l'ont généralement fait parce qu'elles mettaient un terme à leurs activités ou parce qu'elles n'étaient plus responsables des emballages.

En 2015, nos membres ont déclaré ensemble 790,5 kT d'emballages auprès de Fost Plus, ce qui représente une hausse de 0,5 % par rapport à 2014. Leur contribution totale a augmenté de 5 %, pour atteindre 64 millions d'euros. Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation des tarifs Point Vert pour la majorité des matériaux.

L'alimentation et les boissons représentent ensemble la grande majorité des emballages ménagers uniques, avec 74 % du poids total et 69 % de la contribution totale. Fost Plus constate en outre une forte concentration de la contribution auprès d'un nombre limité de membres. En 2015, 5 % des membres ont payé 83 % de la contribution totale.

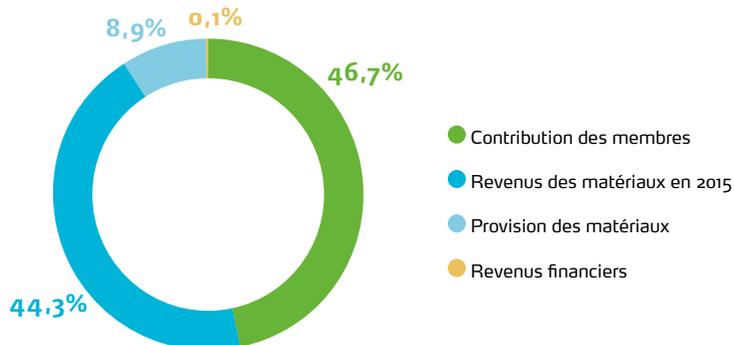
Tonnage



L'alimentation et les boissons représentent ensemble près de trois quarts de la quantité totale d'emballages déclarés.

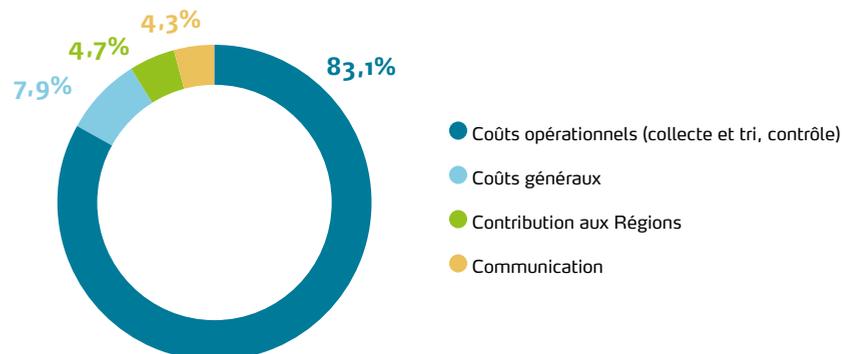
Répartition des recettes

Les contributions des membres et les recettes issues de la commercialisation des matériaux collectés représentent chacune environ la moitié des recettes.



Répartition des coûts

La grande majorité de nos coûts (plus de 80 %) ont été consacrés à la collecte sélective et au tri des PMC, du verre et du papier-carton. Le coût total s'élevait à 132,3 millions en 2015. Ce montant augmentera fortement en 2016, entre autres en raison des moyens financiers affectés à la lutte contre les déchets sauvages dans notre pays, du lancement des projets pilotes liés aux scénarios de collecte alternatifs pour les PMC et de l'introduction du prélèvement kilométrique pour les camions.



Ensemble pour plus de propreté publique

Dans les prochaines années, la lutte contre la malpropreté dans notre pays sera sensiblement renforcée grâce à un partenariat étroit entre les pouvoirs publics et les entreprises. Pour y parvenir, le choix s'est porté sur une approche intégrée, visant un changement de comportement durable. Fost Plus finance les initiatives et est étroitement impliquée dans leur mise en œuvre sur le terrain.

Vers un changement de comportement durable

Les déchets sauvages sont un phénomène tenace, qui suscite une irritation croissante dans notre société. Toutes les parties concernées – pouvoirs publics, citoyens et producteurs – aspirent à davantage de propreté publique. Il s'agit toutefois d'une problématique aux multiples facettes, qui peut prendre des formes très diverses : de l'abandon négligeant

de mégots de cigarettes, de sacs en plastique ou d'emballages de toutes sortes – les véritables déchets sauvages – à l'abandon délibéré de sacs poubelles ou au déversement clandestin de déchets de construction.

Fost Plus et ses membres ont la conviction que seul un changement de comportement radical et durable pourra améliorer la propreté publique. La sensibilisation ou des poubelles supplémentaires sont nécessaires mais loin d'être suffisants. Il est également crucial que les pouvoirs publics mettent en œuvre une politique de répression forte et cohérente, et s'attellent à l'élimination de certains facteurs environnementaux qui favorisent l'apparition des déchets sauvages, comme la présence de bâtiments laissés à l'abandon ou de lieux dégradés. La participation active des citoyens, dans leur propre rue, quartier ou commune, peut aussi faire une grande différence.

Tous ces éléments font partie du plan ambitieux que Fost Plus – au nom des entreprises – a présenté aux régions en 2015 et sur lequel se fonde notamment l'approche intégrée qui sera déployée dans les trois régions prochaines années.



Tout le monde souhaite une amélioration de la propreté publique.

“ La sensibilisation et des poubelles supplémentaires ne suffisent pas pour réaliser un changement de comportement durable.

Les entreprises et les régions intensifient leurs efforts

Début 2016, Fost Plus a conclu des accords de collaboration avec la Flandre et la Wallonie en vue de lutter contre les déchets sauvages. Le plan d'action que Fost Plus a élaboré en 2015 en constituait d'ailleurs la base. Il s'agit d'un plan ambitieux, qui nécessite des moyens financiers considérables. Pendant les sept prochaines années, les entreprises affecteront, chaque année, un montant de 17 millions d'euros à la réalisation de ce plan. Fost Plus ne compte pas uniquement sur ses membres mais aussi sur l'apport d'autres secteurs d'entreprises.

Tant en Flandre qu'en Wallonie, nous avons déjà collaboré étroitement afin de chercher à résoudre cette problématique. C'est toutefois la première fois qu'un projet d'une telle ampleur est déployé dans notre pays en vue d'améliorer la propreté publique.

Le plan met en évidence des objectifs très concrets, qui se traduisent en pratique par une diminution de 20 % de la quantité de déchets sauvages dans notre pays à l'horizon 2022. Une première évaluation de l'état d'avancement des travaux sera déjà effectuée en 2018.

Début 2016, toutes les parties concernées ont collaboré étroitement afin de concrétiser davantage le plan. Dans le même temps, la structure organisationnelle qui gèrera les projets et les moyens a également pris une forme concrète.

La consigne – pas une bonne alternative

En 2015, le débat relatif à l'introduction d'un système de consigne sur les bouteilles et canettes à usage unique fut extrêmement houleux, tant en Flandre qu'en Wallonie. Les partisans d'un système de consigne estiment qu'il s'agit d'une solution 'clé sur porte' pour résoudre le problème des déchets sauvages – même s'il est évident que la consigne n'est qu'une réponse partielle à une problématique plus large. En effet, les canettes et les bouteilles ne constituent qu'une part limitée des déchets sauvages qui défigurent nos rues. L'OVAM - l'Administration qui s'occupe des Déchets en Région flamande – a reçu la mission de réaliser deux études. Une première étude a révélé qu'un système de consigne engendre des coûts considérables, tandis que l'amélioration en matière de déchets sauvages reste incertaine. La deuxième étude se penchait sur la faisabilité de la mise en place d'un système de consigne et est arrivée à la conclusion que ce n'était pas possible sans une harmonisation entre toutes les régions, d'une part, et avec le niveau fédéral, d'autre part. En parallèle, une étude réalisée par nos soins a évalué les coûts annuels d'un système de consigne à 160 millions d'euros, un coup rude pour les entreprises belges. Une enquête iVOX auprès des consommateurs a révélé que seule une minorité (22 %) est prête à échanger la collecte PMC actuelle contre un système de consigne. Ce sont surtout les in-



Pour 2022, la quantité de déchets sauvages doit baisser de 20%.

convénients pratiques d'un système de consigne qui le rendent aussi peu populaire auprès du consommateur. Finalement, la décision a été prise de ne pas introduire pour l'instant de système de consigne dans notre pays.



Les entreprises affecteront chaque année 17 millions d'euros à l'amélioration de la propreté publique dans notre pays.



Plus de 120 000 habitants testent les nouveaux scénarios de collecte des PMC.

120 000 habitants testent de nouveaux scénarios de collecte

Début 2016, nous avons mis en œuvre des scénarios de collecte alternatifs pour les PMC dans cinq communes belges – Aalter, Frameries, Hannut, Marchin et Wervik. Le 1^{er} mars, ce fut au tour de Waregem de se lancer dans l'aventure, portant à presque 120 000 le nombre d'habitants impliqués dans le projet test. Dans les six communes, la collecte actuelle des PMC (qui ne concerne que les bouteilles et flacons pour les plastiques) est élargie aux emballages plastiques rigides (ravieres, barquettes, pots) et – en fonction du scénario – éventuellement aux plastiques souples (films et sacs). Le projet test a été baptisé P+MC, et fait appel à des sacs mauves comme récipient de collecte, afin de clairement faire la différence avec le sac bleu PMC ordinaire.

Les résultats des différents scénarios de collecte seront analysés de manière approfondie et évalués. Une attention particulière sera à cet effet accordée à la participation de la population, au coût de la collecte, à l'impact sur les processus techniques dans les centres de tri et à la durabilité du recyclage. Le scénario actuel de collecte Fost Plus pourra être adapté dans le futur en fonction des résultats.

En 2015, nous avons également poursuivi notre analyse des collectes existantes pour les autres plastiques mises en place par nos partenaires communes ou intercommunales. En effet, en plus de la collecte des PMC via le sac bleu, de nombreuses communes organisent des collectes supplémentaires de divers plastiques, généralement via les parcs à conteneurs, mais parfois aussi via une collecte en porte-à-porte supplémentaire. L'objectif est d'inventorier et d'évaluer ces collectes avec les résultats de celles du P+MC.



Les résultats des projets test nous aiderons à faire les bons choix pour l'avenir.

Un incitant durable pour les consommateurs

Après plus de vingt ans, tout le monde dans notre pays considère le tri comme une évidence. Pourtant, les opportunités de donner un élan supplémentaire au tri sont encore très nombreuses, que ce soit en soulignant l'impact positif, par exemple, ou encore en élargissant le nombre de lieux où l'on trie.

Le tri hors du domicile – adapté aux besoins du consommateur mobile

« Être présent partout où des déchets sont jetés. » Telle est l'une de nos principales ambitions depuis déjà plusieurs années. Où qu'ils se trouvent, les consommateurs devraient pouvoir trier aussi facilement qu'à domicile. De cette manière, nous pourrions non seulement capter et recycler une part plus importante des emballages usagés, mais nous répondrions aussi aux besoins des consommateurs modernes, toujours plus mobiles. Nous offrons aujourd'hui un soutien actif aux écoles, mouvements de jeunesse, camps, centres sportifs, domaines récréatifs, parcs animaliers, sites touristiques, transports publics, aéroports, etc. En 2015, nous avons notamment contribué à de nouvelles réalisations dans les écoles supérieures et les universités, ainsi que dans les centres sportifs privés. Le soutien de Fost Plus peut prendre plusieurs formes : de la conception et de la réalisation de matériel de communication – dans certains cas entièrement faits sur mesure et adaptés au lieu ou groupe-cible – à l'offre de conseils et d'aide pratique dans la mise en œuvre sur le terrain. Qui plus est, Fost Plus finance l'ensemble du matériel de communication voire, dans certains cas, l'achat de poubelles. À cela s'ajoute une indemnité financière, payée en direct aux opérateurs en charge de la collecte et du tri.

Trier dans les entreprises – une nouvelle avancée importante

Le 1^{er} janvier 2016, la Wallonie - à l'instar de la Flandre et de Bruxelles - a instauré l'obligation de tri des PMC pour les entreprises et les organisations. En 2015, la quantité de PMC que nous avons collecté auprès des entreprises et des organisations est passée de 4 200



“ Nous voyons encore de nombreuses opportunités de donner un élan supplémentaire au tri. ”

tonnes en 2014 à presque 4 800 tonnes en 2015. Ce tonnage important reste néanmoins légèrement en-deçà des attentes. Des efforts demeurent donc nécessaires pour que la quantité d'emballages collectés continue à augmenter. A noter que ces quantités portent uniquement sur les entreprises et les organisations qui ont conclu un contrat spécifique « PMC – Entreprises » avec leur collecteur de déchets. De nombreuses entreprises (plus petites) utilisent les collectes organisées pour les ménages au sein de leur commune pour se débarrasser de leur PMC (en faible quantité bien souvent); dans ce cas de figure, nous ne disposons donc pas de chiffres séparés. La qualité, quant à elle, a évolué positivement : en 2015, la présence de déchets résiduels a baissé, passant de 24 à 22 %. Les erreurs de tri les plus fréquentes restent les emballages de boissons à moitié pleins et les gobelets en plastique. Dans les prochaines années, notre priorité sera de parvenir à augmenter les quantités collectées et à améliorer plus encore la qualité des matériaux collectés.

La boutique de tri simplifie la vie

Le 1^{er} janvier 2016, Fost Plus a lancé La boutique de tri, un webshop destiné aux entreprises et aux organisations qui veulent introduire ou améliorer le tri. Elles peuvent notamment s'y rendre pour obtenir gratuitement du matériel de communication, comme des affiches, des autocollants et des guides de tri. Elles y trouvent également des conseils et des avis pratiques en vue d'informer les collaborateurs, d'éviter les erreurs de tri et de placer les poubelles aux endroits les plus judicieux.

Plus d'informations sur www.laboutiquedetri.be.



En 2015, nous avons collecté près de 4 800 tonnes de PMC dans les entreprises.

Trier – une histoire positive

Une étude qualitative sur la motivation et la participation au tri réalisée auprès de la population belge a révélé une tendance frappante. Les jeunes générations considèrent de plus en plus le tri comme une obligation. La motivation positive qu'avait la génération précédente leur fait défaut. Elles abandonnent donc plus facilement l'habitude du tri. En outre, un nombre croissant de personnes considèrent le tri comme une activité complexe, dont elles ne retirent que peu d'avantages. À l'heure actuelle, cette tendance n'a que peu d'influence sur le comportement en matière de tri. La Belgique est encore le pays d'Europe où l'on trie le plus et le mieux. Cependant, Fost Plus veut prendre les mesures proactives nécessaires pour réenchanter le geste de tri et rendre plus visible la finalité du tri. La communication joue à cet effet un rôle important. Avec le message central « pour le futur, continuons à bien trier », la campagne nationale de 2015, diffusée à la télévision, dans les cinémas, sur les médias sociaux et dans la rue, établissait un lien entre le tri et l'impact positif sur l'avenir de notre planète. En 2016, Fost Plus veut renforcer sa présence dans les médias sociaux afin d'insuffler un nouvel élan au tri.



Durabilité tout au long de la chaîne

Une chaîne a la force de son maillon le plus faible. C'est pourquoi, Fost Plus fournit les efforts nécessaires pour optimiser la durabilité du processus complet de collecte et de recyclage - de la conception initiale de l'emballage aux émissions de CO₂ des camions qui transportent les emballages usagés.



Un recyclage durable se prépare dès la conception de l'emballage.

Augmenter le potentiel de recyclage des emballages

Un recyclage durable des emballages repose sur les efforts conjoints de toutes les parties qui participent au circuit : un tri correct des consommateurs, une collecte efficace par les communes et les intercommunales et un traitement optimal dans les centres de tri et de recyclage. Pour boucler la boucle, nous devons également accroître le potentiel de recyclage à la source. C'est la raison pour laquelle Fost Plus incite les entreprises à développer des emballages plus durables. Dans cette optique, il est essentiel de partager nos connaissances et notre expertise avec nos membres. Comme nous gérons l'ensemble de la chaîne, nous pouvons facilement attirer leur attention sur les problèmes que posent les emballages dont le recyclage est techniquement impossible ou difficile, comme les bouteilles en PET opaques par exemple. Nous établissons ainsi le lien entre la conception de l'emballage et le recyclage ultérieur. Sans pour cela perdre de vue les fonctions primaires de l'emballage : une conservation et une utilisation optimales du produit, avec un minimum de gaspillage.

Diminuer l'empreinte écologiques de nos propres activités

Notre activité centrale – le recyclage des déchets d'emballages – est par essence bénéfique pour l'environnement. Dans un même temps, la collecte et le transport des emballages collectés ont quant à eux un impact environnemental négatif. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé en 2015 un projet en vue de réduire systématiquement cet impact. Concrètement, nous voulons réduire nos émissions de CO₂ d'au moins 20 % en cinq ans.

Dans la pratique, la collecte et le transport des déchets d'emballages sont assurés par les intercommunales ou les entreprises privés de collecte. Une collaboration étroite est donc cruciale pour atteindre nos objectifs. Le taux de remplissage des camions et, une optimisation des itinéraires parcourus et le choix du type de camion sont quelques exemples des améliorations possibles.

Les Greener Packaging Awards mettent les emballages durables à l'ordre du jour

Le 26 novembre 2015, Fost Plus et son organisation sœur VAL-I-PAC ont décerné pour la troisième fois les Greener Packaging Awards. Cette cérémonie a pour objectif de récompenser les entreprises qui investissent dans des emballages durables et innovants. Plus de 50 dossiers se sont affrontés pour remporter les prix dans les différentes catégories : réduction du poids et du volume, recyclabilité, origine des matériaux utilisés et prévention du gaspillage de produit. Deux PME – Unipro et Bevil – sont les grandes gagnantes de cette édition. ACE Packaging, Carrefour, Colruyt, Delhaize, Dumoulin Bricks, Unilever et VPK Packaging ont également remporté des prix.



Plus de 50 entreprises ont posé leur candidature pour les Greener Packaging Awards.

UNIPRO

Grand gagnant des emballages industriels

Unipro utilise son système *bag-in-box*, surtout connu comme emballage pour le vin, afin d'emballer de la colle. Ce système permet non seulement de réduire la quantité d'emballage mais aussi de limiter la quantité de colle résiduelle perdue dans l'emballage par rapport aux jerrycans classiques. Le carton est en outre conforme à la norme FSC.



Marc Nelen, directeur général et Coralie Boulez, directrice de Chembo Bevil.

Plus d'infos sur les gagnants et leurs emballages innovants sur www.greenerpackaging.be.

BEVIL

Grand gagnant des emballages ménagers

Bevil introduit une recharge pour ses produits d'entretien Magi Pro. Une fois que le flacon de 500 ml est vide, l'utilisateur peut acheter une recharge disponible séparément. Celle-ci contient 20 ml de concentré, à diluer avec de l'eau. Cette innovation permet de réduire la quantité de matériau d'emballage nécessaire et de réduire le transport.



L'Europe fait le choix de l'économie circulaire

Dans les prochaines années, l'Europe investira pleinement dans l'économie circulaire. L'ambitieux Circular Economy Package doit inciter les entreprises et les consommateurs à opérer la transition vers une économie circulaire, qui utilise les ressources d'une manière plus durable.

Un levier pour une économie plus forte et plus durable

L'Europe considère l'économie circulaire comme un levier pour rendre notre économie à la fois plus forte et plus durable. Une réutilisation et un recyclage maximum des matériaux ont non seulement un effet positif sur l'environnement – moins de déchets, réduction de la consommation d'énergie, baisse des émissions de CO₂ – mais aussi sur la compétitivité de nos entreprises, et sur l'emploi futur. Le *Circular Economy Package* tel que présenté aujourd'hui doit créer un cadre qui rend cette transition possible et supprime les obstacles pour les entreprises qui veulent diminuer l'empreinte écologique de leurs produits et services. L'ensemble de mesures envisagées englobe d'ailleurs le cycle de vie complet : de la production et la consommation à la gestion des déchets et aux marchés pour les matières premières secondaires et recyclées.

Soumission d'une nouvelle proposition du Circular Economy Package

Fin 2015, la Commission européenne a soumis une nouvelle proposition de son *Circular Economy Package*. En comparaison avec la proposition précédente, un certain nombre d'objectifs en matière de recyclage ont été revus à la baisse, même s'ils restent extrêmement ambitieux, en particulier pour les plastiques et l'aluminium. La nouvelle proposition contient également des critères concrets pour l'*Extended Producer Responsibility (Responsabilité élargie du producteur)*, afin de garantir un *level playing field*, avec des règles du jeu équitables dans toute l'Europe. Cela s'est fait notamment à la demande d'EXTRA, l'organisation faîtière à laquelle appartient également Fost Plus. Le point de mesure pour le recyclage demeure un point de discussion important – les quantités recyclées sont-elles mesurées lorsqu'elles entrent dans l'entreprise de recyclage ou lorsqu'elles en sortent ? Dans le dernier cas, il est difficile de déterminer d'où proviennent précisément les matériaux, et quelle était leur qualité initiale. La nouvelle proposition fera l'objet de débats supplémentaires en 2016 au sein du Parlement européen et entre les États membres. Nous suivrons de près les développements et tiendrons nos partenaires informés.



Our planet and our economy cannot survive if we continue with the 'take, make, use and throw away' approach."

Extrait du communiqué de presse de la Commission européenne sur le Circular Economy Package.



Avec l'organisation
faitière EXPRA,
Fost Plus milite en
faveur d'un level playing
field pour la gestion des
emballages en Europe.



Chiffres financiers

Comptes de résultats

Les produits d'exploitation s'élèvent à 147,8 M EUR. Ils proviennent essentiellement de deux sources : les revenus issus de la vente de matériaux et les contributions des membres (responsables d'emballages). Les revenus issus de la vente de matériaux s'élèvent à 83,1 M EUR (y compris 22,7 M EUR des revenus pour le papier-carton qui n'est pas un emballage ; ces revenus sont reversés aux intercommunales). Les revenus issus de la vente de matériaux sont légèrement inférieurs à ceux de 2014 en raison de la chute des prix de certains matériaux. Les contributions des membres s'élèvent à 63,7 M EUR.

Les charges d'exploitation sont de 143,6 M EUR. Le poste « services et biens divers » (149,5 M EUR) inclut notamment les coûts de collecte et de tri, les revenus reversés du papier-carton non-emballage, la contribution aux régions, les coûts de communication, l'informatique et les services divers. Le montant négatif de 12,2 M EUR au poste « provisions pour risques et charges » se compose d'une créance concernant les revenus de matériaux de 6,1 M EUR qui sera à l'avenir imputée dans les tarifs Point Vert et d'un remboursement de 6,1 M EUR de provision pour matériaux constituées les années précédentes.

Le compte de résultat se clôture avec un résultat positif de 4,2 M EUR, qui doit néanmoins être nuancé vu le déficit de 6,1 M EUR sur les revenus des matériaux. Cette créance sera transférée sur la prochaine année budgétaire.

Affectation du résultat

Conformément à l'article 17 des statuts, le Conseil d'Administration propose de reporter le résultat positif de l'exercice, soit 4.186.593 EUR, ainsi que les résultats reportés des exercices précédents au prochain exercice. Le bénéfice reporté à la fin de l'exercice s'élève donc à 15.065.399 EUR.

Compte de résultats (EUR)

	2015	2014
Chiffre d'affaires	146.799.985	146.077.845
Autres produits d'exploitation	966.477	702.798
Ventes et prestations	147.766.462	146.780.643
Services et biens divers	149.457.934	147.995.279
Rémunérations, charges sociales	5.091.341	5.460.445
Amortissements	959.531	1.082.864
Réductions de valeur	50.133	91.942
Provisions pour risques et charges	-12.165.105	-11.489.011
Autres charges d'exploitation	220.235	261.911
Coût des ventes et prestations	143.614.069	143.403.430
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4.152.393	3.377.213
Produit des actifs circulants	124.694	311.069
Autres produits financiers	12.612	11.125
Produits financiers	137.306	322.194
Autres charges financières	99.914	111.667
Charges financières	99.914	111.667
RÉSULTAT COURANT	4.189.785	3.587.740
Produits exceptionnels		6.500
Charges exceptionnelles	3.192	96.248
RÉSULTAT À AFFECTER	4.186.593	3.497.992

Bilan

Après affectation du résultat, le total du bilan s'élève à 103.439.176 EUR. Les bénéfices reportés s'élèvent, après addition du résultat positif de 2015, à 15,1 M EUR.

Le principal changement par rapport à l'exercice précédent concerne les provisions pour matériaux, qui s'élevaient encore fin 2014 à 12,0 M EUR. 6,1 M EUR de provisions pour matériaux ont été imputés dans le budget 2015 et ont ainsi permis de garder sous contrôle les tarifs Point Vert. Par ailleurs, à la clôture de l'exercice 2015, il apparaît que les revenus réels issus de la vente de matériaux en 2015 sont inférieurs de 6,1 M EUR à ce qui avait été budgété. Cette différence compense entièrement les provisions pour matériaux restantes et mène à une créance de 131 K EUR (actif) en comparaison avec une provision pour matériaux de 12,0 M EUR (passif).

Bilan (EUR)

	2015	2014
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	1.501.375	1.236.135
Immobilisations corporelles	1.028.878	1.275.484
Immobilisations financières	16.700	16.700
Actifs immobilisés	2.546.953	2.528.319
Créances à plus d'un an	131.032	12.500
Créances à un an au plus	35.622.981	38.048.914
Placements de trésorerie		8.062.418
Valeurs disponibles	64.854.895	60.254.692
Comptes de régularisations	283.315	224.558
Actifs circulants	100.892.223	106.603.082
TOTAL DE L'ACTIF	103.439.176	109.131.401
PASSIF		
Réserves	30.000.000	30.000.000
Résultat reporté	15.065.399	10.878.806
Fonds affectés	45.065.399	40.878.806
Provisions		12.034.073
Dettes à plus d'un an	634.713	622.213
Dettes à un an au plus	57.359.765	55.155.631
Comptes de régularisations	379.299	440.678
DETTES	58.373.777	56.218.522
TOTAL DU PASSIF	103.439.176	109.131.401

Organes statutaires (au 01.01.2016)

Membres associés

ACE Belgium • Agoria • Aldi Holding • Aleris Aluminium
• Amcor Flexibles Transpac • Beiersdorf • Boost Nutrition
• Borealis Polymers • Brasseurs Belges • Brasseries Alken-
Maes • Buurtsuper.be • Carrefour Belgium • Coca-Cola
Enterprises Belgium • Colgate-Palmolive Belgium
• Comeos • Confédération belge de l'industrie laitière
• Danone Belgique • Detic • Douwe Egberts Retail Belgium
• Enteco • Etn. Delhaize Frères et Cie Le Lion
• Etn. Fr. Colruyt • Federplast.be • Ferrero • Fetra • Fevia
• FrieslandCampina Belgium • GSV • Henkel Belgium
• Ikea Belgium • InBev Belgium • L'Oréal Belgilux • Lotus
Bakeries • Makro Cash & Carry Belgium • Mars Belgium
• Mondelez Belgium • Nestlé Belgilux • Nutricia Belgique
• O-I Manufacturing Netherlands • Pharma.be • Procter &
Gamble Distribution Company (Europe) • Solvay
• Spadel • Tabaserv • Top Bronnen • Total Petrochemicals
& Refining • Unilever Belgium • Van Genechten Packaging
• Vandemoortele Lipids • Vinum & Spiritus Association
Belgium • VPK Packaging Group

Conseil d'administration

Président :

P. Van Hentenrijk

Secrétaire :

J. Goossens

Commissaire :

KPMG Réviseurs d'Entreprises

Membres :

L. Ardies - Buurtsuper.be • L. Braet - GSV
M. Buelens - Ace Belgium • J. Clinkemalie - Henkel
Belgium • B. De Greef - Pharma.be • D. De Ridder -
Ikea Belgium • F. De Roose - Aleris Aluminium
J. de Somer - Van Genechten Packaging • K. De Vries -
Unilever Belgium • P. Diercxsens - Danone Belgium

M. du Bois - Spadel • J. Eylenbosch - Coca-Cola
Enterprises Belgium • T. Krijn - Beiersdorf
T. Lammens - Et. Delhaize Frères et Cie Le Lion
P. Léglise - Carrefour Belgium • P. Macharis - VPK
Packaging Group • C. Moris - Fevia • J. Mottar -
Confédération Belge de l'industrie Laitière (Cbl)
F. Poets - Inbev Belgium • K. Roelstraete - Tabaserv
H. Van Roost - Total Petrochemicals & Refining
F. Van Tiggelen - Detic • P. Ven - Federplast.be
M. Vercaeren - Etn. Fr. Colruyt • W. Vermeir - Fost Plus

Observateurs :

V. Biebel - FEB • A. Deplae - UCM
A. Lebrun - UWE • A. Nachtergaele - FEVIA
E. Vanassche - VOKA • P. Vanden Abeele - UNIZO
L. Verheyen - BECI • G. Verwilghen - COMEOS

Comité exécutif

Président :

W. Vermeir

Membres :

M. Buelens, D. De Ridder, P. Diercxsens, T. Krijn,
P. Léglise, J. Mottar,

Observateur :

P. Van Hentenrijk

Comité de rémunération

Président :

P. Van Hentenrijk

Membres :

S. Van den Eynde, J. Cauwenberghs, K. De Maesschalck,
J. Goossens, W. Vermeir

Comité d'audit

Président :

P. Van Hentenrijk

Membres :

A. Boesmans, R. Baes, J. Mottar, J. Goossens, W.
Vermeir

Groupes de travail Fost Plus

- Communication
J. Goossens, Director Finance & Communication
- Matériaux
Verre, Métaux, Papier-Carton, Cartons à boissons,
Plastiques
M. Van Gaever, Director Operations
- Research & Development
S. Boussemaere, Director Projects & Development
- Point Vert
J. Goossens, Director Finance & Communication
- Opérations
M. Van Gaever, Director Operations
- Législation
William Vermeir, Managing Director
- Prevention
Steven Boussemaere, Director Research & Development
- Déchets sauvages
Steven Boussemaere, Director Projects & Development

© FostPlus mai 2016

Éditeur responsable : Johan Goossens • Production : S.A. Decom • Imprimé sur du papier recyclé.

Fost Plus asbl • Avenue des Olympiades 2 • BE-1140 Bruxelles

T + 32 2 775 03 50 • F + 32 2 771 16 96 • fostplus@fostplus.be

www.fostplus.be